

« On tue vos fils, réveillez-vous »

Fragments d'une histoire de la répression politique au Sénégal (1960-1976)

Florian Bobin

Citer cet article : Bobin Florian (2023), « "On tue vos fils, réveillez-vous". Fragments d'une histoire de la répression politique au Sénégal (1960-1976) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, n° 4, 65-81, en ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/04bobin>

Mise en ligne : septembre 2023

DOI : <https://doi.org/10.51185/journals/rhca.2023.0405>

Résumé

Partant de l'expérience de l'opposition clandestine de gauche au Sénégal, cet article examine la répression politique menée par un État sénégalais autoritaire, construit lors des premières années post-indépendance (1960-1966) puis consolidé comme État-parti au cours des « années 1968 » (1966-1976). Il s'intéresse à plusieurs fragments de l'histoire politique du pays : la dissolution du Parti africain de l'indépendance (1960) ; la rupture entre Léopold Sédar Senghor et Mamadou Dia (1962) ; la répression des manifestations postélectorales du 1^{er} décembre 1963 puis de la mobilisation de « Mai 68 » ; les condamnations du groupe des « incendiaires » (1971) ; la controversée affaire Omar Blondin Diop (1973) ; et enfin les arrestations de militants d'*And Jéf* (1975). Ces événements nous servent ainsi d'illustration des méthodes employées par l'État pour réprimer son opposition : intimidation, déguerpissement, arrestation, internement, expulsion, conscription, torture physique et mort en détention.

Mots-clés : Sénégal ; répression politique ; Léopold Sédar Senghor ; décolonisation ; militantisme révolutionnaire ; années 1968

« They Are Killing Your Sons, Wake Up. » Fragments from a History of Political Repression in Senegal (1960-1976)

Abstract

Drawing from the experience of left-wing underground opposition in Senegal, this article examines the way the Senegalese state organized political repression in the early post-independence years (1960-1966) and in the "1968 years" (1966-1976), as an authoritarian, one-party state was being consolidated. To do so, it explores several fragments of the country's political history: the disbanding of the African Independence Party (1960); the split between Léopold Sédar Senghor and Mamadou Dia (1962); the quelling of the 1 December 1963 post-electoral protests and that of the "May 68" movement; the conviction of the "incendiaires" group (1971); the controversial Omar Blondin Diop case (1973); and the arrests of *And Jéf* members (1975). These events shed light on the methods used by the state to suppress its opposition: intimidation, eviction, arrest, internment, deportation, conscription, physical torture, and death in custody.

Keywords: Senegal; political repression; Léopold Sédar Senghor; decolonisation; revolutionary politics; global sixties



Dakar gronde ce 11 mai 1973. Avant midi, la nouvelle de la mort en détention du philosophe révolutionnaire Omar Blondin Diop a déjà fait le tour des lycées et amphithéâtres du Sénégal. Ce sont des centaines de jeunes qui sortent dans la rue et se rassemblent autour de cortèges impromptus. Pendant que certains jettent des pierres en direction des fourgons de police dépêchés, d'autres se précipitent vers les murs de la capitale, munis de bombes de peinture aérosol. En noir gras, les inscriptions se bousculent : « Blondin vivra », « Senghor assassin », « On tue vos fils, réveillez-vous¹ ».

L'affaire Omar Blondin Diop s'inscrit dans le cadre d'un système répressif, héritier de l'appareil colonial, maintenu par le régime du premier chef d'État sénégalais Léopold Sédar Senghor. Or, les représentations dithyrambiques pendant sa présidence² (de 1960 à 1980) et après (par de nombreux acteurs politiques de premier plan³ et par la presse internationale, française en particulier⁴), ont longtemps occulté une lecture approfondie du rapport qu'a entretenu l'appareil d'État avec l'opposition politique de gauche, animée souvent dans la clandestinité par des étudiants, ouvriers, paysans, fonctionnaires, artistes et chômeurs.

La littérature académique n'échappe pas à ce constat. Ce ne sont pas les travaux sur les premiers pas de l'État du Sénégal⁵ qui manquent, mais plutôt l'analyse souvent institutionnelle qui en est donnée – guidée par le postulat d'un « humanisme » du poète Senghor transféré au président Senghor⁶ et minimisant, voire occultant, à la fois le rôle de l'opposition de gauche, les conditions l'ayant contrainte à la clandestinité et/ou la répression subie dans ce cadre⁷. Certes, un certain nombre de travaux se sont intéressés aux thèmes d'engagement étudiant⁸, de luttes de pouvoir⁹ et de violence politique¹⁰ dans les années 1960-1970. Par ailleurs, le vieillissement des acteurs politiques de la période en a poussé certains à publier leurs mémoires, revenant en particulier sur la rupture entre le président de la République Senghor et le président du Conseil des ministres Mamadou Dia en décembre 1962¹¹, ainsi que sur la trajectoire de l'opposition, notamment au sein du Parti du regroupement africain-Sénégal (PRA-S) et du Parti africain de l'indépendance (PAI)¹². Si l'engouement suscité depuis une décennie par de nouvelles lectures de « Mai 68 » a donné lieu à d'importants travaux sur cet événement au Sénégal¹³, l'histoire de la répression politique en elle-même demeure encore cloisonnée dans la littérature existante.

¹ Ambassade de France au Sénégal (16 mai 1973), « Situation dans l'enseignement », cité dans Meessen Vincent (2018), *Livre noir*, non publié, pp. 60-61.

² « Quand un poète préside une nation », *Jeune Afrique*, 18-24 novembre 1963 ; Colomes Michel et Gilbert Larriaga (25 mars 1966), « Poète et président : Léopold Sédar Senghor », *Panorama*, Office de radiodiffusion-télévision française. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/41heX4b>.

³ Section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (dir.), « Léopold Sédar Senghor : la pensée et l'action politique », Colloque organisé le 26 juin 2006, Paris, Assemblée nationale française. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3UGbCch>.

⁴ Peroncel-Hugoz Jean-Pierre, « Léopold Sédar Senghor, l'Euronègre », *Le Monde*, 22 décembre 2001. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/41biYqV>.

⁵ O'Brien Donal Cruise, Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf (dir.) (2003), *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala.

⁶ Roche Christian (2017), *Léopold Sédar Senghor, Le président humaniste*, Paris, L'Harmattan.

⁷ Hesseling Gerti (1985), *Histoire politique du Sénégal. Institutions, droit et société*, Paris, Karthala.

⁸ Bathily Abdoulaye (1992), *Mai 1968 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie*, Paris, Chaka ; Thioub Ibrahima (1992), « Le mouvement étudiant de Dakar et la vie politique sénégalaise : la marche vers la crise de mai-juin 1968 », in H. D'Almeida-Torpor, C. Coquery-Vidrovitch, O. Goerg et F. Guitart (dir.), *Les jeunes en Afrique*, Paris, L'Harmattan, vol. 2, pp. 267-281.

⁹ Coulibaly Abdoulatif (1999), *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie*, Paris, L'Harmattan.

¹⁰ Mendy Marcel (2006), *La violence politique au Sénégal de 1960 à 2003*, Dakar, Tabala.

¹¹ Dia Mamadou (2002), *Afrique. Le prix de la liberté*, Paris, L'Harmattan ; Colin Roland (2007), *Sénégal notre pirogue : au soleil de la liberté. Journal de bord, 1955-1980*, Paris, Présence africaine ; Camara Ousmane (2010), *Mémoires d'un juge africain. Itinéraire d'un homme libre*, Paris, Karthala.

¹² Seck Assane (2005), *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne, 1945-2005*, Paris, Karthala ; Diop Majhemout (2007), *Mémoires de luttes, textes pour servir à l'histoire du Parti africain de l'indépendance*, Paris, Présence africaine ; Camara Sadio (2013), *L'épopée du Parti Africain de l'Indépendance au Sénégal (1957-1980)*, Paris, L'Harmattan ; Niang Moctar Fofana (2019), *Parti Africain de l'Indépendance (P.A.I.). Événements et acteurs sur la route de la décolonisation*, Dakar, Njelbeen. Plus récemment, voir, sur l'expérience du PAI : Bianchini Pascal (2016), « Les paradoxes du Parti africain de l'indépendance (PAI) au Sénégal autour de la décennie 1960 », Colloque *Socialism in Africa*, Paris. Voir, sur la crise de décembre 1962 : Sow Mouhamadou Moustapha (2021), « Crise politique et discours médiatiques au Sénégal : Le traitement informationnel des événements de décembre 1962 à Dakar », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 1, pp. 119-142. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3L2o2s1>.

¹³ Gueye Omar (2017), *Mai 1968 au Sénégal, Senghor face au mouvement syndical*, Paris, Karthala ; Bathily Abdoulaye (2018), *Mai 68 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie*, Dakar, L'Harmattan-Sénégal ; Niang Bocar et Pascal Scallon-Chouinard (2016), « « Mai 68 » au Sénégal et les médias : une mémoire en questions », *Le Temps des médias*, 26(1), pp. 163-180. En ligne, consulté le

Au Sénégal, l'appareil répressif se déploie, schématiquement, en deux temps. Il y a d'abord la période de la semi-clandestinité (1960-1966), sous laquelle existe théoriquement l'opposition – partis politiques, syndicats et associations estudiantines –, marquée néanmoins par une intimidation soutenue, des dissolutions à répétition et le développement de la torture¹⁴. Puis, celle de la clandestinité (1966-1976) avec l'hégémonie de l'État-parti, caractérisée par des vagues d'arrestation d'opposants, la conscription d'étudiants grévistes, l'expulsion d'étudiants africains non sénégalais et la mort de plusieurs militants.

Cet article s'inscrit dans le sillage des travaux de Pascal Bianchini sur le militantisme politique révolutionnaire au Sénégal et « les années 1968¹⁵ ». Nous délimitons cette séquence historique du milieu des années 1960, avec l'arrivée dans le champ politique d'une nouvelle génération, désillusionnée par les retombées de l'indépendance nominale, jusqu'au milieu des années 1970, avec l'essor d'une opposition révolutionnaire issue de « Mai 68 » concomitamment à l'instauration progressive d'un multipartisme contrôlé. La différence ici est que notre étude part de ces voix militantes non pour retracer l'ensemble de leurs activités, mais pour éclairer la répression politique dont elles ont été l'objet.

Au-delà des cas de documents égarés ou non recensés, un certain nombre d'archives officielles au Sénégal (préfectorales, nationales ou diplomatiques), bien qu'existantes, voire répertoriées, sont inaccessibles en pratique. De plus, elles n'éclairent que peu les complexités de la répression, compte tenu du point de vue situé de l'État. En ce sens, les témoignages d'acteurs et témoins contribuent, dans leurs subjectivités, au dépassement du « monopole des archives¹⁶ ».

Il est important de souligner que le propre de la clandestinité, et de la répression sous laquelle elle se structure, est la loi du silence. De nombreux documents produits dans ces conditions ont ainsi été détruits par mécanisme de survie¹⁷. Par ailleurs, tous les anciens militants – si tant est qu'ils soient identifiables et toujours en vie – ne souhaitent pas se livrer (un phénomène exacerbé chez les femmes, sujettes à un contrôle social plus accentué¹⁸). Les témoignages sont également conditionnés par ce que les acteurs ont personnellement vécu, ce qu'ils savent des événements et mouvements auxquels ils ont participé – la clandestinité générant un cloisonnement qui limite la circulation de l'information –, ce dont ils se souviennent et ce qu'ils choisissent de partager.

De même, le contexte sociopolitique a son influence : la première alternance partisane au Sénégal avec l'élection d'Abdoulaye Wade en 2000 – rendue possible par une coalition de partis issus de la gauche clandestine sous Senghor¹⁹ – a suscité, pour un temps, l'espoir de réparations judiciaires (par la révision du procès de Mamadou Dia et des ministres condamnés en 1963 et la réouverture du dossier sur la mort d'Omar Blondin Diop en 1973²⁰) et ainsi contribué à libérer une parole jusque-là refoulée²¹.

15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/418LxVO> ; Blum Françoise (2012), « Sénégal 1968 : révolte étudiante et grève générale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59(2), pp. 144-177 ; Hendrickson Burleigh (2017), « From the Archives to the Streets. Listening to the Global 1960s in the Former French Empire », *French Historical Studies*, 40(2), pp. 319-342 ; Dramé Patrick (2009), « Le Palais, la rue et l'université en Mai 68 au Sénégal », in P. Dramé et J. Lamarre (dir.), *1968 : Sociétés en crise : une perspective globale* / *Societies in Crisis: a Global Perspective*, Laval, Presses de l'Université de Laval, pp. 81-100.

¹⁴ Danfakha Bécaye (2008), « Le vécu de la torture subie par les militants PAI et d'autres Sénégalais », in Comité national préparatoire (CNP) pour la commémoration du 50^e anniversaire du Parti africain de l'indépendance (PAI) (dir.), *Réalité du Manifeste du PAI au XXI^e siècle*, Dakar, Presses universitaires de Dakar, pp. 187-193.

¹⁵ Bianchini Pascal (2019), « The 1968 years: revolutionary politics in Senegal », *Review of African Political Economy*, 46(160), pp. 184-203 ; Bianchini Pascal (2021), « 1968 au Sénégal : un héritage politique en perspective », *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 55(2), pp. 307-329.

¹⁶ Stora Benjamin (2000), « Les enjeux et les difficultés d'écriture de l'histoire immédiate au Maghreb », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, 75, pp. 69-76.

¹⁷ Rillon Ophélie (2012), « Ces femmes que je ne saurais voir. Les dimensions sexuées de l'enquête de terrain en histoire », *Hypothèses*, 15(1), p. 43.

¹⁸ *Ibid.*, pp. 41-51.

¹⁹ Bianchini P., « 1968 au Sénégal », art. cit., pp. 320-321.

²⁰ Dialo Diop, frère d'Omar Blondin Diop et membre du groupe des « incendiaires », né en 1951, entretien réalisé le 23 octobre 2020, Popenguine (Sénégal). Voir le témoignage de Dialo Diop dans ce numéro : « Le legs politique de Cheikh Anta Diop et les défis contemporains », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 4. En ligne. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/04diop>.

²¹ Depuis 2000, de nombreuses cérémonies se sont tenues en souvenir d'épisodes marquants pour l'opposition de gauche sous Senghor : commémoration du cinquantième anniversaire du manifeste du PAI en 2007, table ronde pour le quarantième anniversaire de « Mai 68 » en 2008, forum de témoignages pour le quarantième anniversaire de la mort d'Omar Blondin Diop en 2013, etc.

La nature éparse des traces militantes n'invalide pas pour autant leur pertinence. Au contraire, elles produisent des « fragments » d'histoire qui, par les événements ou « cas » que ceux-ci restituent et les angles morts qu'ils remplissent, éclairent des rouages de la répression. Comme l'indique Burleigh Hendrickson, « les expériences et histoires non racontées sont un peu comme des documents rangés dans les archives, attendant d'être découvertes par les historiens pour alimenter un ensemble de récits possibles²² ».

Ainsi, cet article tâche d'abord de faire un état des lieux de l'histoire répressive des premières années du nouvel État du Sénégal, avant de revenir sur la période de la clandestinité, marquée par des épisodes de répression restitués à travers des témoignages militants. Hormis la littérature académique existante, l'utilisation d'articles de presse et d'archives françaises et sénégalaises, il s'appuie sur un ensemble de témoignages : une dizaine d'entretiens réalisés avec des militantes et militants ; des témoignages écrits publiés sous forme de mémoires ; des déclarations orales et écrites de membres du régime.

Naissance d'un État autoritaire (1960-1966)

Entre dissolution et dissuasion : premiers pas compliqués de l'opposition

Ce 31 juillet 1960, pour la première fois depuis l'indépendance de la Fédération du Mali, les citoyens sénégalais sont appelés à voter²³. Face au parti au pouvoir, l'Union progressiste sénégalaise (UPS), l'opposition se retrouve essentiellement autour du Parti africain de l'indépendance (PAI). Se revendiquant du « socialisme scientifique²⁴ », le PAI avait, dès sa naissance en septembre 1957 à Thiès, appelé à « l'indépendance immédiate ». Il avait mené en particulier avec le Parti du regroupement africain-Sénégal (PRA-S), l'Union générale des travailleurs d'Afrique noire (UGTAN), le Conseil de la jeunesse du Sénégal (CJS) et l'Union générale des étudiants d'Afrique de l'Ouest (UGEAO) la campagne d'opposition au projet de « Communauté française » porté par le président français Charles de Gaulle. À Saint-Louis, où le parti est bien implanté, la victoire semble à portée de main. Ismaïla Traoré, alors militant de 20 ans, se souvient :

Dès le départ des élections, le matin, la police avait vu que Saint-Louis votait contre Senghor : immédiatement, ils ont bloqué la voie et ils ont commencé à massacrer les gens. [...] À 9 heures du matin, ils ont sorti tous les militants qui représentaient le PAI des bureaux de vote. Donc, le vote n'est plus fiable. Nous, on a dit que le vote ne doit pas continuer et on a donné des instructions à toutes les sections de détruire les bureaux de vote de leur quartier. Moi, j'étais dans le Sud : on a détruit nos deux bureaux de vote. C'est là-bas où Majhemout Diop [premier secrétaire du PAI] a tiré deux balles en l'air²⁵.

Tandis que le PAI accuse les forces de l'ordre d'avoir bloqué l'accès aux bureaux de vote, les autorités procèdent à de nombreuses arrestations, reprochant au parti d'empêcher le bon déroulement du scrutin²⁶. Dès le lendemain, le 1^{er} août 1960, le président du Conseil Mamadou Dia signe le décret de dissolution du PAI et fait emprisonner trois meneurs de la contestation, Majhemout Diop, Madické Wade et Lamine Sow ; premier acte fort du régime dans sa politique d'intimidation. Après un an de réclusion, craignant de nouvelles arrestations à leur sortie de prison, Diop et Wade prennent la route de l'exil et s'installent à Bamako, où ils bénéficient du soutien du président malien Modibo Keita²⁷.

L'université de Dakar n'échappe pas à ces premières expériences autoritaires. En février 1961, l'Union générale des étudiants d'Afrique de l'Ouest (UGEAO) organise une mobilisation devant les locaux du gouvernement pour dénoncer l'assassinat du Premier ministre congolais Patrice Lumumba. Suivis de près par les services de renseignement, les militants de l'association rencontrent des difficultés croissantes à partir de l'été lorsqu'ils lancent les préparatifs d'une conférence sur l'africanisation de l'université et invitent des figures intellectuelles et politiques majeures telles que Cheikh Anta Diop, Joseph Ki-Zerbo et Amadou Hampâté Bâ.

²² Hendrickson B., « From the Archives », art. cit., p. 337. Traduction personnelle de l'auteur.

²³ Le Sénégal et le Soudan français accèdent initialement à l'indépendance ensemble, dans le cadre de la Fédération du Mali. Celle-ci ne tardera pas cependant à éclater, le 20 août 1960. Voir : Cissoko Sékéné Mody (2005), *Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions africaines.

²⁴ Voir : Blum Françoise *et al.* (dir.) (2021), *Socialismes en Afrique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/40dJTRE>.

²⁵ Ismaïla Traoré, militant du PAI, né en 1940, entretien réalisé le 12 novembre 2020, Saint-Louis (Sénégal).

²⁶ Bianchini P., « Les paradoxes du PAI », art. cit.

²⁷ Davantage en rupture avec la France, la République du Mali présidée par Modibo Keita devient une terre de refuge pour nombre de mouvements révolutionnaires africains, dont le PAI. Voir : Cissoko S. M., *Un combat...*, *op. cit.*

Craignant que l'évènement ne devienne une plateforme de contestation étudiante, les autorités l'interdisent au mois d'octobre, repoussant dès lors toutes les tentatives ultérieures de l'UGEAO, désormais présentée comme une « association étrangère ». L'UGEAO sera finalement dissoute en novembre 1964. Dans le même temps, la Fédération des étudiants libres de Dakar (FELD), progouvernementale, est autorisée et rapidement désignée comme seule organisation étudiante légitime²⁸.

Crise au sommet : vers un pouvoir présidentieliste

Au-delà des rangs de l'opposition clandestine, les tensions au sein de l'UPS prennent de l'ampleur. De fait, depuis l'éclatement de la Fédération du Mali, Dia – non seulement président du Conseil, mais aussi ministre de la Défense – possède, dans le cadre du régime parlementaire bicéphale qui prévaut, le véritable pouvoir décisionnel sur la politique nationale. Son rapprochement du bloc soviétique et le renforcement des coopératives paysannes stimulé par une ambitieuse planification agricole inquiètent les milieux d'affaires franco-sénégalais ainsi que les chefs religieux tirant bénéfice de la traite arachidière²⁹. Après des mois de confrontations entre les deux camps, la crise s'intensifie en décembre 1962 par une motion de censure à l'encontre du gouvernement de Dia déposée par un groupe de soutien à Senghor³⁰.

Au même moment, le président réquisitionne le chef des para-commandos et remplace le chef d'état-major des forces armées, fidèle à Dia, par un de ses proches, Jean-Alfred Diallo³¹. À l'encontre du principe jusque-là dominant de la « primauté du parti », le Parlement court-circuite la réunion d'échanges prévue pour le 17 décembre et annonce qu'il tranchera le contentieux lui-même par un vote dans l'après-midi. Dia fait arrêter quatre parlementaires meneurs³². Le président de l'Assemblée nationale, Lamine Guèye, rassemble alors les députés à son domicile pour parachever le vote. Le lendemain, Dia et quatre ministres qui lui sont fidèles (Valdiodio Ndiaye, Ibrahima Sarr, Joseph Mbaye et Alioune Tall) sont arrêtés pour « tentative de coup d'État », formule rapidement reprise par la presse française³³.

Le 13 mai 1963, le verdict de la Haute Cour de justice est d'une sévérité sans précédent : réclusion à perpétuité pour Dia ; vingt ans pour Valdiodio Ndiaye, Ibrahima Sarr et Joseph Mbaye ; cinq pour Alioune Tall³⁴. Les prisonniers politiques sont aussitôt conduits aux confins du Sénégal oriental dans l'enceinte fortifiée de Kédougou³⁵. Dès mars, Senghor avait fait adopter une nouvelle Constitution supprimant le poste de président du Conseil au profit d'un exécutif fort. L'opposition – terme qui n'apparaît nulle part – est, de fait, exclue de l'architecture institutionnelle, tant la nature imprécise de l'article 3 laisse la porte ouverte à son écartement par le pouvoir³⁶.

« Un seul bulletin dans l'urne » : les élections du 1^{er} décembre 1963

L'opposition, affaiblie par la répression, poursuit néanmoins sa mobilisation. À l'occasion des premières élections présidentielles et législatives depuis l'indépendance, fixées au 1^{er} décembre 1963, le PRA-S, allié avec une fraction du PAI clandestin, forme la coalition Démocratie et Unité sénégalaise (DUS). Malgré l'engouement populaire suscité par la campagne de l'opposition, le président sortant figure seul sur la liste électorale : dix parrainages de députés sont nécessaires pour être retenu comme candidat, épreuve infranchissable pour un opposant, tant les quatre-vingts sièges du Parlement répondent tous à l'UPS³⁷.

Le scrutin, contesté par l'opposition qui dénonce des fraudes massives, donne Senghor vainqueur à 100 % des voix. Se dessine alors, le soir des résultats, un cortège – au moins dix mille personnes – entre le champ de courses et la Médina. La rue gronde et crie : « À bas Senghor ! C'est le peuple qui décide !

²⁸ Bianchini Pascal (2023), « De l'âge anticolonialiste à l'âge anti-impérialiste. Le rôle charnière de l'Union générale des étudiants ouest-africains (UGEAO) à Dakar (1956-1964) », in I. Diallo, I. Thioub, A.I. Ndiaye et N. Benga (dir.), *Comprendre le Sénégal et l'Afrique d'aujourd'hui. Mélanges offerts à Momar-Coumba Diop*, Paris/Dakar, Karthala/Crepos, pp. 497-517.

²⁹ Colin R., *Sénégal notre pirogue...*, *op. cit.*, pp. 215-254.

³⁰ Sow M. M., « Crise politique », *art. cit.*, p. 120.

³¹ Tiquet Romain (2016), « Service civique et développement au Sénégal. Une utopie au cœur des relations entre armée et pouvoir politique (1960-1968) », *Afrique contemporaine*, 260(4), pp. 47-48.

³² Colin R., *Sénégal notre pirogue...*, *op. cit.*, p. 289.

³³ Sow M. M., « Crise politique », *art. cit.*, pp. 119-142.

³⁴ Camara O., *Mémoires d'un juge africain...*, *op. cit.*, pp. 102-143.

³⁵ N'diaye Leclerc Amina (2021), *Valdiodio N'diaye, un procès pour l'Histoire*, Africa Productions 86'.

³⁶ État du Sénégal (7 mars 1963), Constitution, article 3. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/43EVCvA>.

³⁷ Elgas (2021), *Fadilou Diop, Un Juste*, Dakar, Vives voix, p. 59.

Démission du président Senghor³⁸ ! » Les autorités haussent le ton. Des hélicoptères survolant la capitale lâchent des grenades lacrymogènes et offensives sur la foule, les militaires descendent dans la rue et vident les cartouches de leurs fusils mitrailleurs. Des centaines de manifestants, ensanglantés, blessés, retiennent leur souffle à quelques mètres de camarades abattus, gisant sur le bitume³⁹. Militante du PAI, 26 ans à l'époque, Awa Gaye rejoue les images dans sa tête :

À peine nous y sommes allés, ils ont commencé [à tirer] des balles réelles du ciel. Les enfants tombaient, d'autres étaient là en train de sauter, d'autres s'éroulaient. Et il y avait quelqu'un à qui je parlais : c'est comme ça, devant moi, qu'il est tombé. C'est comme ça qu'ils ont attrapé Rose Bass [membre du PAI] et l'ont embarquée. Les cocktails Molotov que nous avions avec nous, nous toutes c'est là-bas que nous les avons laissés, nous n'avions plus le temps [de les utiliser].⁴⁰

Dakar saigne. Quarante morts, selon le bilan officiel⁴¹. Certains parlent de cent, d'autres trois cents, d'autres encore cinq cents. Des témoignages font état de corps jetés dans la mer⁴² et dans des fosses communes⁴³. Sans compter les centaines de personnes blessées et interpellées. Loin d'être interprété par Senghor comme un signe de désaveu, il s'agit, pour lui, d'une violence apolitique et étrangère, alimentée par « des chômeurs, dont la plupart n'étaient pas des Sénégalais⁴⁴ ».

Alors que les responsables du PRA-S sont recherchés par la police, la direction du parti demande à son directeur de campagne, maître Fadilou Diop, de rentrer également dans la clandestinité afin d'organiser la résistance. D'autant que son secrétaire général, Abdoulaye Ly, arrêté quelques jours avant le scrutin, est toujours en détention⁴⁵. Afin de contraindre Fadilou Diop à se rendre, les autorités arrêtent son épouse, Aïchatou Sar, qu'ils utilisent comme « otage », contraignant ainsi Fadilou Diop à se rendre⁴⁶.

Le régime de Senghor sort des élections de décembre 1963 déterminé à ce que les images compromettantes de la répression de rue ne se reproduisent plus⁴⁷. Le renseignement doit donc être renforcé. « Ils fouillaient, fouillaient, fouillaient, fouillaient la maison », raconte, désabusée, Awa Gaye :

Quand nous nous étions assis en train de dîner dans la maison, ils m'envoient un agent secret. Il venait partager le dîner avec moi et me demandait : « Où est Mbaye Mané [son mari] ? » Il parlait, parlait, parlait... Il disait des choses et tu sais que cette personne veut savoir quelque chose sur toi. Mais moi, j'ai été éduquée par la politique, je suis restée muette, je parlais d'autre chose jusqu'à ce qu'il parte⁴⁸.

Au service du pouvoir : codifier la répression

À l'image de l'époux et camarade d'Awa Gaye, un certain nombre de cadres du PAI prennent la route de l'exil. En 1964, le parti envoie un groupe à Cuba pour s'initier à la lutte armée en prévision d'un maquis militaire au Sénégal oriental⁴⁹. Peu après leur retour, les cadres du parti apprennent qu'un des combattants s'avère être un agent du renseignement français. À peine démasqué et exclu du parti, il rebondira au ministère

³⁸ Colomes Michel et Jacques Alexandre, « Bagarres au Sénégal », *JT 20H*, Radiodiffusion télévision française (RTF), 2 décembre 1963. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3A2E0kw>.

³⁹ Colomes M., « Poète et président », art. cit.

⁴⁰ Awa Gaye, attachée de presse de l'Union des femmes du Sénégal (UFS) et militante du Parti africain de l'indépendance (PAI), née en 1937, entretien réalisé le 29 mars 2021, Dakar (Sénégal). Traduit du wolof avec l'aide de Mariam Diop.

⁴¹ Diallo El Hadji Samba Amadou (2022), *Sciences et confréries soufies au Sénégal. Approches nouvelles de la violence et de la démocratie*, Leyde, Brill, p. 192. À notre connaissance, aucun historien n'a mené d'étude approfondie sur cet événement.

⁴² Ismaïla Traoré, militant du PAI, né en 1940, entretien réalisé le 12 novembre 2020, Saint-Louis (Sénégal).

⁴³ Camara S., *L'épopée du PAI...*, *op. cit.*, pp. 105-106.

⁴⁴ Colomes Michel, « Poète et président : Léopold Sédar Senghor », *Sept jours du monde*, Radiodiffusion télévision française (RTF), 13 décembre 1963. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/43EfQFJ>.

⁴⁵ Biarnès Pierre, « Un leader de l'opposition sénégalaise bénéficie d'une remise de peine », *Le Monde*, 7 avril 1965. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/43D9ztC>.

⁴⁶ Bachir Diop, fils de Fadilou Diop et Aïchatou Sar, né en 1955, entretien réalisé le 24 mai 2022, Dakar (Sénégal).

⁴⁷ Voir : « Manifestants transportant le corps de leur camarade tué lors des violents affrontements avec la police après les élections présidentielle et parlementaires du 1^{er} décembre 1963 », *Agence France Presse*, 4 décembre 1963. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3zZJs6>.

⁴⁸ Awa Gaye, attachée de presse de l'Union des femmes du Sénégal (UFS) et militante du Parti africain de l'indépendance (PAI), née en 1937, entretien réalisé le 29 mars 2021, Dakar (Sénégal). Traduit du wolof avec l'aide de Mariam Diop.

⁴⁹ Camara S., *L'épopée du PAI...*, *op. cit.*, pp. 129-175.

de l'Éducation nationale sénégalais⁵⁰. « On ne faisait plus confiance à qui que ce soit parce que dans ta propre famille, il y avait les renseignements généraux », explique Ismaïla Traoré⁵¹.

En mars 1965, les autorités découvrent la tentative de maquis militaire du PAI⁵² et cherchent, avec Ousmane Camara – ancien militant du parti devenu directeur de la sûreté nationale –, à semer le trouble à l'intérieur de l'organisation par la publication dans la presse nationale d'une « confession d'un maquisard », qui affirme s'être embarqué dans l'aventure « quelquefois contraint, quelquefois trompé⁵³ ». Fin juin, une trentaine de membres du PAI sont condamnés par le Tribunal spécial de Dakar – juridiction d'exception réservée aux opposants politiques – à des peines allant de deux à douze ans d'emprisonnement et travaux forcés⁵⁴.

Moins d'un mois plus tard, le 21 juillet, le régime fait adopter un nouveau Code pénal visant à durcir les sanctions envers les militants politiques tentés par l'aventure des armes⁵⁵, accompagnées de dizaines de dispositions prévoyant quelques mois de prison pour « des réunions sur la voie publique » jusqu'aux travaux forcés à perpétuité, voire à la peine de mort, pour « participation à un mouvement insurrectionnel⁵⁶ ». Des concepts aussi vastes que vagues qui laissent la porte ouverte à un abus de pouvoir, que semble prévoir l'article 91 :

Le Chef de l'État pourra, par décret après avis de la Cour suprême, étendre soit pour le temps de guerre, soit pour le temps de paix, tout ou partie des dispositions relatives aux crimes ou délits contre la sûreté de l'État aux actes concernant celle-ci qui seraient commis contre les États ou puissances, alliés ou amis du Sénégal.

Torture et déguerpissements : marginaliser les obstacles au régime

À ce stade, la torture s'est largement développée au sein des commissariats, notamment sous la surveillance d'assistants techniques français restés après l'indépendance, comme André Castorel. En effet, en avril 1966, parallèlement au prestigieux Festival mondial des arts nègres (FESMAN) à l'initiative de Senghor et de la maison d'édition Présence africaine, il y eut, selon Abdoulaye Bathily, militant de 19 ans à l'époque, « un véritable "festival" de la torture dans tous les commissariats du Sénégal⁵⁷ ». Sadio Camara, commandant du maquis démantelé du PAI, détaille :

Des militants du PAI furent les premiers à subir la torture à l'électricité. [...] En plus des douleurs physiques exercées au moyen du fouet et de l'électrode, il faut mentionner l'isolement de la victime, l'humiliation, les pressions psychologiques utilisées afin d'obtenir de la victime des renseignements, de la briser, d'intimider son entourage⁵⁸.

En plus du fouet et de la crosse, de l'eau (faire plonger par la force la tête du détenu dans une bassine d'eau jusqu'à ce qu'il perde son souffle) et de l'électricité (envoyer une décharge électrique, dans un espace rempli d'eau, sur les parties sensibles comme le sexe, les testicules, les oreilles ou la langue), les services de police emploient la technique du goulot de bouteille, telle que la décrit Bécaye Danfakha, militant du PAI :

C'est le fait d'enfoncer par force le goulot d'une bouteille dans le trou de l'anus et on pousse jusqu'à ce que l'anus se déchire et que le sang coule abondamment. [...] Mes pieds et mains détachés, je me suis levé et marchais les jambes écartées. Quelle douleur ! Quelle horreur j'ai endurée⁵⁹.

Le milieu des années 1960 voit par ailleurs se multiplier d'importantes campagnes de rafles et déguerpissements de populations jugées marginales, de « fléaux sociaux » ou d'« encombrements humains », comme les qualifie Senghor lui-même : « marchands ambulants », « voyous », « faux talibés » et « lépreux, handicapés physiques et aliénés⁶⁰ ». À l'instar d'une opposition « inutile » à la nation, car constituant un

⁵⁰ Bianchini P., « Les paradoxes du PAI », art. cit.

⁵¹ Ismaïla Traoré, militant du PAI, né en 1940, entretien réalisé le 12 novembre 2020, Saint-Louis (Sénégal).

⁵² Camara O., *Mémoires d'un juge africain...*, op. cit., pp. 154-157.

⁵³ Biarnès Pierre, « Du parti gouvernemental publie la "confession" d'un ancien maquisard », *Le Monde*, 13 mars 1965. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3L01yH1>.

⁵⁴ Biarnès Pierre, « Condamnation de vingt-neuf membres du Parti africain de l'indépendance (procommuniste) », *Le Monde*, 26 juin 1965. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3GQrOdF>.

⁵⁵ État du Sénégal (21 juillet 1965), Code pénal, article 72. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3GN1MzX>.

⁵⁶ *Ibid.*, article 87.

⁵⁷ Ndiaye Falilou, Manfred Prinz et Alioune Tine (dir.) (1990), *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités politiques parlent*, Paris, L'Harmattan, p. 118.

⁵⁸ Camara S., *L'épopée du PAI...*, op. cit., p. 112.

⁵⁹ Danfakha B., « Le vécu de la torture », art. cit., pp. 191-192.

⁶⁰ Collignon René (1984), « La lutte des pouvoirs publics contre les "encombrements humains" à Dakar », *Canadian Journal of*

frein à la construction nationale guidée par les autorités, ces groupes à la marge renforceraient la « pollution humaine » de Dakar⁶¹, nuisance à l'image d'une ville moderne que le régime entend projeter aux touristes et bailleurs étrangers⁶².

Quant aux paysans, leur mécontentement grandit face à la culture de l'arachide – principale ressource de l'État en matière d'agriculture⁶³ – en proie à une sécheresse rampante. D'autant que le riz, autre culture essentielle, se vend bien plus cher⁶⁴. Mais, ses revenus en dépendant, l'État mène d'importantes campagnes de distribution de matériel agricole⁶⁵ : les paysans insolvable sont alors arrêtés, intimidés, séquestrés dans des entrepôts et saupoudrés au DDT, insecticide cancérigène⁶⁶. Une pratique que la réalisatrice Safi Faye reconstitue à l'écran dans son film *Kaddu Beykat*⁶⁷, censuré à sa sortie en 1975 sur demande du ministre du Développement rural, Adrien Senghor, neveu du président⁶⁸.

Illustration n° 1 : Scène de *Kaddu Beykat* recréant la torture infligée aux paysans endettés, saupoudrés au DDT par les percepteurs de l'État



African Studies/Revue canadienne des études africaines, 18(3), pp. 573-582 ; Ndiaye Moustapha Amadou (1979), *Des « fléaux sociaux » aux « encombrements humains » : essai d'approche de l'évolution de la sensibilité aux questions sociales à travers la presse quotidienne sénégalaise de 1960 à 1975*, mémoire, Université de Dakar. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3MPc2eD>.

⁶¹ Terme employé par le président Senghor dans son introduction au Conseil national du 18 janvier 1975. Voir : Senghor Léopold Sédar, « Rapport introductif au Conseil national de l'U.P.S. », *Le Soleil*, 20 janvier 1975.

⁶² Faye Ousseyrou et Ibrahima Thioub (2003), « Les marginaux et l'État à Dakar », *Le Mouvement social*, 204(3), p. 100 ; Tiquet Romain (2019), « Le renouveau de la "mission civilisatrice" ? Développement et mobilisation de la main-d'œuvre au Sénégal (années 1960) », *Relations internationales*, 177, pp. 73-84 ; Tiquet Romain (2022), « Développement socialiste et mise au travail rural : les politiques d'investissement humain dans le Sénégal de Senghor et Dia », in F. Blum *et al.*, *Socialismes en Afrique...*, *op. cit.*

⁶³ « La protection de l'arachide, support de l'économie sénégalaise », *Le Monde diplomatique*, juin 1966. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3KDuggE>.

⁶⁴ Decraene Philippe, « Le malaise paysan », *Le Monde*, 20 août 1970. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3A6Xrn6>.

⁶⁵ Bathily A., *Mai 1968...*, *op. cit.*, p. 169.

⁶⁶ Faye O. et Thioub I., « Les marginaux », art. cit., p. 100.

⁶⁷ « Lettre paysanne » en wolof. Voir : Faye Safi (1975), *Kaddu Beykat*, 90'.

⁶⁸ Faye Safi (2010), *La Leçon de Cinéma*, Festival du Film des Femmes de Créteil. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3MKzOsc>.

Hégémonie de l'État-parti (1966-1976)

1966 scelle la suprématie de l'UPS : le PRA-S, dernier parti d'opposition légalement admis, rejoint la coalition gouvernementale après une année de pourparlers. Une fraction du parti, sous la bannière de PRA-Rénovation, avait déjà fusionné avec l'UPS en 1964, dans la foulée de l'intégration d'un certain nombre de cadres du Bloc des masses sénégalaises (BMS), parti fondé par Cheikh Anta Diop en 1961 et dissous par l'État en 1963. Dans le cas du BMS comme du PRA-S, le président Senghor réussit à attirer un certain nombre de cadres, mais échoue à rallier Cheikh Anta Diop, dont il dissoudra également le Front national sénégalais (FNS), formé sur les cendres du BMS, en 1964⁶⁹.

« Une nouvelle opposition téléguidée de l'étranger » : désamorcer l'université

En février 1966, les étudiants organisent une marche de dénonciation du coup d'État renversant le président ghanéen Kwame Nkrumah, chantre du panafricanisme. L'arrestation des meneurs et la fermeture subséquente du campus de l'université de Dakar⁷⁰ poussent le président Senghor, soucieux de son image auprès des invités du FESMAN, à lâcher provisoirement du lest et autoriser l'Union démocratique des étudiants du Sénégal (UDES) ainsi que l'Union des étudiants de Dakar (UED)⁷¹.

La situation se cristallise rapidement en 1968. Au mécontentement conjoncturel du fractionnement des bourses étudiantes s'ajoute le fait que l'université de Dakar, près d'une décennie après l'indépendance, demeure sous tutelle française. Elle est rattachée à l'académie de Bordeaux, dispense un programme français, est présidée par un recteur français et est composée majoritairement d'enseignants français. À l'initiative de l'UDES, les étudiants expriment leur mécontentement dès mars, dans un contexte déjà électrique quelques semaines après une élection présidentielle soldée, comme la précédente, par une victoire à 100 % des voix du président sortant⁷². La grève générale est déclarée le 27 mai. Dans un télégramme transmis au ministre français des Affaires étrangères Michel Debré, l'ambassadeur de France à Dakar Jean de Lagarde décrit la détermination du président Senghor à écraser le mouvement :

Le Président de la République vient de me faire savoir qu'il s'opposerait par la force à toute démonstration en faisant intervenir l'armée et que tout étudiant sénégalais pris sur le fait serait immédiatement mobilisé et que tout étudiant étranger serait expulsé, dans la journée même, sur son pays d'origine. Il a ajouté que s'il était nécessaire, il ferait venir les paysans de la brousse pour « mater » le mouvement estudiantin⁷³.

Les autorités ferment les établissements scolaires le 29 mai et prennent d'assaut le campus, provoquant au moins un mort – Salmon Khoury – et des dizaines de blessés. Plus de trois cents étudiants sénégalais de l'université sont alors arrêtés et détenus au camp militaire Archinard à Ouakam⁷⁴. Le 31 mai, autour de la Médina, l'armée, désormais en charge du maintien de l'ordre⁷⁵, procède à l'arrestation de plus d'un millier de manifestants mobilisés en soutien aux étudiants : au moins deux d'entre eux y perdent la vie⁷⁶. Comme en 1963, Senghor tente de disqualifier l'opposition à son régime, arguant qu'elle est « téléguidée de l'étranger » :

Le plus grave est que des étudiants non sénégalais se sont mêlés aux étudiants sénégalais. Le plus grave est que des étudiants non sénégalais ont prétendu faire la loi dans un établissement public sénégalais. [...] Il est curieux qu'ils aient attendu la révolte des étudiants de Paris pour faire « même chose toubabs » pour singer les étudiants français sans modifier une virgule⁷⁷.

⁶⁹ O'Brien Donal Cruise (1967), « Political opposition in Senegal: 1960-67 », *Government and Opposition*, 2(4), Cambridge, Cambridge University Press, pp. 561-566.

⁷⁰ Gueye Omar (2014), *Mai 1968 au Sénégal, Senghor face au mouvement syndical*, thèse de doctorat en histoire, Université d'Amsterdam, p. 111.

⁷¹ Bianchini P., « The 1968 years », art. cit., p. 189.

⁷² Blum F., « Sénégal 1968 », art. cit., p. 157.

⁷³ Blum F., « Sénégal 1968 », art. cit., p. 163.

⁷⁴ Gueye O., *Mai 1968...*, *op. cit.*, p. 44.

⁷⁵ Le 30 mai, au pic de la contestation, le président Senghor décrète l'état d'urgence assorti d'un couvre-feu, par crainte que la révolte ne menace la survie du régime. Sur demande du général Jean-Alfred Diallo, il confie le maintien de l'ordre à l'armée. Voir : Bathily A., *Mai 1968...*, *op. cit.*, pp. 85-87.

⁷⁶ Blum F., « Sénégal 1968 », art. cit., p. 171.

⁷⁷ Senghor Léopold Sédar, « Message à la nation », 30 mai 1968, cité dans Gueye O. (2014), *Mai 1968...*, *op. cit.*, pp. 223-229.

Expulsions et conscription : l'après « Mai 68 »

La fin de « Mai 68 » ne marque pas la fin de la contestation étudiante. Un nouveau printemps de grève l'année suivante secoue l'université de Dakar, dont les étudiants se solidarisent avec leurs camarades de l'École nationale des cadres ruraux de Bambey. Les autorités lancent alors le mot d'ordre de « participation responsable » des travailleurs et fondent la Confédération nationale des travailleurs du Sénégal (CNTS), nouvelle centrale syndicale qui lui est alignée⁷⁸.

En 1971, tandis que les étudiants de Dakar dénoncent l'instauration d'examens de mi-semestre perçus comme un frein pour l'engagement extrascolaire, l'UDES et l'UED sont immédiatement interdites et une douzaine de meneurs enrôlés de force dans l'armée⁷⁹. Papa Konaré Niang, l'un d'entre eux, raconte :

On nous a emmenés de force à Tambacounda pour nous éloigner. Et à Tamba – c'est 42-43 degrés à l'ombre –, on fait une grève de la faim pendant treize jours. [...] Et, au bout d'un moment, ils ont eu la trouille, ils nous ont ramenés à Dakar et ont fait les choses dans les formes. Parce qu'une des raisons pour lesquelles je m'étais insurgé, c'est qu'ils n'avaient pas fait de visite médicale sérieuse⁸⁰.

Tout au long de cette période, la rhétorique gouvernementale sur la nature prétendument étrangère de la contestation demeure centrale. Comme trois ans plus tôt, Senghor décide, en mai 1971, d'affréter un avion spécial pour les étudiants africains non sénégalais en voie d'expulsion. Hamidou Magassa, dirigeant de l'Association des étudiants maliens à Dakar, relate :

De l'aéroport, on nous emmène directement au bureau de Tiékoro Bagayoko [directeur de la sûreté malienne]. C'était l'époque du Comité militaire de libération nationale. [...] Il a dit : « Balayez la cour de mon commissariat, les gars je vais vous taper et il y aura des morts ! Je suis prêt à vous tuer même ». Tous les matins on nous sortait, on nous battait. Là, il y avait un de nos camarades, Cheick Oumar Tangara, qui était en fac de science, il avait un problème cardiaque. Son cœur a lâché. Il est mort sur les jambes de Soumaïla Cissé⁸¹.

Quant aux étudiants enrôlés dans l'armée, ils sont redéployés vers des localités dans le sud du Sénégal, à la frontière avec la Guinée-Bissau, en pleine guerre de libération nationale. « Moi, mon dernier poste était à Nianao et il y a eu un drame », poursuit Papa Konaré Niang :

On a perdu notre ami Al Ousseynou Cissé, qui s'est fait tuer à la frontière... qui s'est fait décapiter. C'était le 26 mai 1972. Ça nous a tués. Ça nous a traumatisés. On s'est dit que ça pouvait être n'importe lequel d'entre nous. Les Portugais ne se battaient pas, ils avaient des supplétifs autochtones qui faisaient la guerre pour eux. [...] On a fait la formation commune de base – c'est trois mois – rationnée avec des rares séances de tirs. On n'était pas prêts pour faire la guerre, ni par la formation, ni par les moyens⁸².

« Halte à la subversion » : contre-attaquer l'action directe

Un an plus tôt, au début de l'année 1971, Dakar prépare la première visite officielle au Sénégal du chef d'État français Georges Pompidou. Pour nombre de jeunes militants, au-delà de la démesure symbolique, c'est la proximité politique entre les deux chefs d'État – Senghor accusé d'être à la solde de l'impérialisme français et Pompidou de poursuivre une politique prédatrice au sein du pré carré africain de la France – qui dérange⁸³.

Un groupe d'une quinzaine de militants de la gauche révolutionnaire portée vers l'action directe – inspirés par les Tupamaros d'Uruguay et le Black Panther Party – va organiser une opération dans la nuit du 15 au 16 janvier 1971, incendiant une annexe du ministère des Travaux publics et le Centre culturel français de Dakar, symbole du néocolonialisme à leurs yeux. Le lendemain, dans la capitale et à Saint-Louis, apparaissent des graffitis hostiles à la visite : « Pompidou à la mer », « À bas Senghor et Pompidou », « Français y en a marre »⁸⁴. Le groupe s'est assuré de laisser derrière lui des dizaines d'exemplaires d'un tract intitulé « Appel au peuple sénégalais » :

⁷⁸ Bianchini P., « 1968 au Sénégal », art. cit., p. 314.

⁷⁹ Bathily Abdoulaye (2022), *Passion de liberté*, Paris, Présence africaine, pp. 208-230.

⁸⁰ Papa Konaré Niang, étudiant gréviste à l'université de Dakar en 1971, né en 1948, entretien réalisé le 3 septembre 2021, Paris (France).

⁸¹ Hamidou Magassa, étudiant malien expulsé en 1971, né en 1948, entretien réalisé le 13 décembre 2021, Bamako (Mali).

⁸² Papa Konaré Niang, étudiant gréviste à l'université de Dakar en 1971, né en 1948, entretien réalisé le 3 septembre 2021, Paris (France).

⁸³ Dialo Diop, frère d'Omar Blondin Diop et membre du groupe des « incendiaires », né en 1951, entretien réalisé le 23 octobre 2020, Popenguine (Sénégal).

⁸⁴ Archives diplomatiques de France (La Courneuve), Dossier 349QO/25, « Situation générale au Sénégal », Note d'Alfred Diefenbacher

POMPIDOU EST PEUT-ÊTRE L'AMI DE SENGHOR, MAIS IL EST CERTAIN QU'IL EST L'ENNEMI DU SÉNÉGAL, DU PEUPLE SÉNÉGALAIS ET DE TOUTE L'AFRIQUE RÉVOLUTIONNAIRE. LE PEUPLE REFUSERA DE PARTICIPER AU SPECTACLE HYPOCRITE ARRANGÉ PAS LA CLIQUE DIRIGEANTE QUI VEUT CACHER LE DÉSASTRE NATIONAL QU'EST UNE DÉCADE DE NÉO-COLONIALISME. LE PEUPLE VAINCRA⁸⁵.

« Halte à la subversion », titre aussitôt le quotidien national *Le Soleil*⁸⁶. Le jour de la visite, le 5 février, les jeunes militants sont arrêtés avant de pouvoir faire dérailler les festivités officielles. En réaction à cet affront vis-à-vis de l'autorité sénégalaise et du gouvernement français, Senghor entend créer un précédent : les jeunes révolutionnaires seront condamnés par le Tribunal spécial à de lourdes peines d'emprisonnement, allant de cinq ans de réclusion aux travaux forcés à perpétuité. Dans la foulée, le président sénégalais nomme Jean Collin, administrateur colonial français resté dans l'appareil étatique après l'indépendance – et par ailleurs son neveu par alliance –, au poste de ministre de l'Intérieur, assurant sa mainmise sur les commissariats et prisons du pays⁸⁷.

Depuis Paris, le philosophe Omar Blondin Diop, membre actif du « Mai 68 » parisien, apprend l'arrestation de ses camarades, parmi lesquels figurent deux frères cadets, Dialo et Mohamed, et se lance dans une formation à la lutte armée pour préparer leur libération. Finalement arrêté à Bamako, il sera extradé vers le Sénégal en février 1972 et condamné à trois ans de prison ferme pour « atteinte à la sûreté de l'État⁸⁸ ». Le ministre de l'Intérieur a expressément ordonné aux gardes pénitentiaires d'être intransigeants vis-à-vis des prisonniers politiques affiliés aux « frères Blondin Diop⁸⁹ ». Mohamed Blondin Diop, voisin de cellule de son frère, révèle : « Il y avait de plus en plus fréquemment des altercations... ils ne se seraient jamais permis de nous toucher s'ils n'avaient pas reçu l'autorisation⁹⁰ ».

Le « suicidé » de Gorée : l'affaire Omar Blondin Diop

Le 11 mai 1973, l'État sénégalais annonce la mort d'Omar Blondin Diop. Roland Colin, ancien directeur de cabinet de Mamadou Dia, assure que Jean Collin aurait eu une implication directe :

Oumar Blondin Diop, emprisonné à la prison de Gorée, reçut la visite de Jean Collin avec lequel il eut une altercation. Le ministre de l'Intérieur, a-t-on su en fin de compte, aurait donné l'ordre au gardien de le châtier. Le lendemain, il fut retrouvé pendu dans sa cellule⁹¹.

La nouvelle enflamme la capitale sénégalaise. « Quand on a appris l'assassinat d'Omar, c'était vraiment l'explosion, on a déferlé de partout », confie Bachir Diop, alors lycéen :

C'était terrible. On a pleuré, on était indigné. [...] Les gens ont essayé d'aller au cimetière, ça a été des batailles épiques ! [...] Je ne me souviens pas combien de voitures on a brûlées, mais on en a brûlé tellement, ciblé les gens du régime⁹².

Le lendemain, des centaines de jeunes spectateurs sortant du stade Demba Diop apprennent que l'enterrement est en cours. El Hadj Amadou Fall, également lycéen à l'époque, décrit la scène :

Cette grappe humaine a convergé sur la grande avenue, Dial Diop aujourd'hui, pour aller à l'enterrement, au cimetière des Abattoirs [à Soumbédioune]. [...] Ça s'est ébranlé à travers l'avenue Dial Diop. Après coup, [quand nous sommes] arrivés près du cinéma El Mansour, au croisement de la station d'essence là-bas, la voiture de police a foncé sur la foule. [...] Vraiment, on a empêché aux gens [sic] d'accéder, d'assister à l'inhumation d'Omar Blondin Diop⁹³.

à Jean-Louis Chaussende, 26 janvier 1971.

⁸⁵ Collection privée de Dialo Diop, « Appel au peuple sénégalais », 15 janvier 1971.

⁸⁶ Diouf Bara, « Halte à la subversion », *Le Soleil*, 18 janvier 1971.

⁸⁷ Colin R. *et al.*, « Alors », art. cit., p. 124.

⁸⁸ Sur le parcours d'Omar Blondin Diop, voir : Bobin Florian (2022), « Omar Blondin Diop : un artiste et militant ouest-africain en mouvement », in M. L. Manga (dir.), *Mobilités en Afrique de l'Ouest : Peuplement, territoires et intégration régionale*, Paris/Dakar, Hermann-Kala, pp. 121-142. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3MPclWP>.

⁸⁹ Mansour Cissé, garde pénitentiaire au Fort B, né en 1945, entretien réalisé le 3 octobre 2021, Dakar (Sénégal).

⁹⁰ Mohamed Blondin Diop, cité dans Djigo Djeydi (2021), *Omar Blondin Diop, un révolté*, Sol Invictus 80'.

⁹¹ Colin R., *Sénégal notre pirogue...*, *op. cit.*, p. 324.

⁹² Bachir Diop, lycéen en 1971-1973, né en 1955, entretien réalisé le 24 mai 2022, Dakar (Sénégal).

⁹³ El Hadj Amadou Fall, lycéen en 1971-1973, né en 1955, entretien réalisé le 11 décembre 2020, Ziguinchor (Sénégal).

Illustration n° 2 : Tract militant dénonçant la mort d'Omar Blondin Diop (mai 1973)⁹⁴

Ce sont des policiers antiémeutes du Groupement mobile d'intervention (GMI) qui procèdent à l'enterrement, en la seule présence du père du défunt. « Quand j'arrive là-bas, je vois le directeur de la sûreté, l'imam du cimetière et cinquante flics en civil qui empêchaient qu'il y ait des attroupements », décrit Ousmane Blondin Diop :

Ils l'avaient déjà enterré. Je n'ai pas pu voir mon frère. C'était fini. J'ai juste vu la tête du linceul, mais pas son visage. En général, on te laisse voir le visage à la morgue. Mais cette étape-là, ils ne nous l'ont pas permise. Parce que si on avait été à la morgue, aussi, les gens nous auraient suivis. Mais les gens nous ont même suivis, il y avait des gens du quartier. L'affaire avait fait du bruit⁹⁵.

Face à la raison d'État, et son *Livre blanc sur le suicide d'Oumar Blondin Diop* présentant la mort du détenu comme un « suicide par pendaison⁹⁶ », le père du défunt, médecin, dépose une plainte contre X pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort, suite au rapport de contre-autopsie qu'il effectua, faisant état de coups infligés au niveau de la nuque⁹⁷. Moustapha Touré, doyen des juges du Tribunal de grande instance de Dakar, est alors saisi du dossier et découvre la main courante de la prison (registre détaillant les entrées et sorties du bâtiment) qui suggère qu'Omar Blondin Diop aurait perdu connaissance la semaine précédant l'annonce officielle de sa mort. L'infirmier résident de l'île de Gorée appelé en aide aurait ordonné, après une tentative de réanimation vaine, l'évacuation immédiate du détenu à Dakar, ce que le gardien-chef de la prison refusa par peur des soupçons que soulèverait l'acheminement du corps inerte vers la chaloupe⁹⁸. Le juge prend alors les devants :

Les circonstances laissaient voir des indices crédibles et concordants, tendant à prouver que le suicide, officiellement évoqué pour justifier la mort d'Oumar Blondin Diop, était en réalité un maquillage. J'ai alors décidé, dans le secret de

⁹⁴ Archives du ministère de l'Intérieur du Sénégal, Dossier 18W419, Synthèse de renseignements 1973-1974.

⁹⁵ Ousmane Blondin Diop, frère d'Oumar Blondin Diop, né en 1950, entretien réalisé le 14 octobre 2021, Dakar (Sénégal).

⁹⁶ Sow Daouda, « Le suicide d'Oumar Blondin Diop : le gouvernement fait le point », *Le Soleil*, 16 mai 1973.

⁹⁷ Blondin Diop Ibrahima, « Le docteur Diop Blondin affirme que son fils a été assassiné », *Le Monde*, 5 juin 1973. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/43BNXhl>.

⁹⁸ Moustapha Touré, cité dans Djigo D., Omar Blondin Diop..., *op. cit.*

mon cabinet d'instruction, d'inculper les agents pénitentiaires qui avaient sous leur responsabilité la garde du détenu. Après cette inculpation, jugée téméraire à l'époque, j'ai immédiatement été [muté]⁹⁹.

Moustapha Touré est ensuite dessaisi de l'affaire, dans laquelle seul le père de Blondin Diop est condamné – à payer une amende d'un franc CFA symbolique – pour « propagation de fausses nouvelles¹⁰⁰ ».

Autoriser pour mieux contrôler : le multipartisme sénégalais

Largement contestée au Sénégal comme en France¹⁰¹, la mort d'Omar Blondin Diop écorne l'image de Senghor à l'international dans un contexte déjà marqué par une pression soutenue pour la mise en liberté de Mamadou Dia et ses compagnons¹⁰². Le président acte ainsi, en mars 1974, la libération des principaux prisonniers politiques, dont les diaïstes, certains vieux militants du PAI et le groupe des « incendiaires ». Ils seront amnistiés deux ans plus tard.

Pour diviser la contestation et morceler l'opposition, Senghor ouvre les vannes d'un multipartisme dont il est juge et partie à travers son concept de « courants de pensée », selon lequel l'échiquier politique ne peut être régi que par trois (en 1976), puis quatre (à partir de 1978) orientations idéologiques auxquelles les partis ne peuvent déroger. Ce sera donc le socialisme pour l'UPS ; le libéralisme pour le Parti démocratique sénégalais (PDS) dirigé par Abdoulaye Wade, conçu comme un « parti de contribution » avant d'entrer dans l'opposition ; le marxisme-léninisme pour le PAI représenté par Majhemout Diop de retour de ses quatorze années d'exil (une présence dans la légalité qui engendre tensions et défections au sein du parti) ; le conservatisme pour le Mouvement républicain sénégalais (MRS) de Boubacar Guèye. Quant au troisième parti de Cheikh Anta Diop, le Rassemblement national démocratique (RND), la Cour suprême refuse de reconnaître sa légalité, car il se positionne en dehors du schéma préétabli des « courants de pensée » autorisés¹⁰³.

Par ailleurs, les militants de la gauche révolutionnaire n'entrant pas dans ce modèle continuent d'être durement châtiés. Clandestinement, le mouvement maoïste *And Jéf* (AJ)¹⁰⁴ diffuse son journal, *Xare Bi*¹⁰⁵. Ayant intercepté des exemplaires du journal lors d'un contrôle routier, les autorités lancent plusieurs vagues d'arrestations tout au long de l'année 1975¹⁰⁶. Défendus par l'avocat français Henri Leclerc lors du procès des 18 et 19 octobre 1975, les militants d'AJ sont poursuivis pour avoir enfreint les dispositions de l'article 80 du Code pénal¹⁰⁷, un motif sans cesse invoqué contre l'opposition. Alors qu'ils sont soumis à de violents interrogatoires – une des méthodes utilisées consistant à attacher bras et jambes du détenu à un bout de bois, que les agents renversent et font pendre au-dessus du sol afin de rapidement faire monter le sang au cerveau –, maître Leclerc s'efforce de « saisir la Cour de sûreté de l'État du fait que les militants avaient été torturés lors de leurs interrogatoires policiers » :

La chose qui m'a marqué, parce que c'est la seule fois de ma vie que c'est arrivé : j'ai demandé à la Cour de regarder sur les pieds d'un de mes clients les traits de ces tortures, il y a eu les ongles arrachés. Et ils ont accepté. Je vois encore ce prévenu se déchausser, montrer ses pieds¹⁰⁸.

⁹⁹ Coulibaly Abdoulatif et Pape Amadou Fall, « Interview de Moustapha Touré, président démissionnaire de la CENA », *La Gazette*, 21 décembre 2009. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3L595Wd>.

¹⁰⁰ Ousmane Blondin Diop, frère d'Omar Blondin Diop, né en 1950, entretien réalisé le 14 octobre 2021, Dakar (Sénégal).

¹⁰¹ « Après la mort d'un étudiant, des personnalités françaises mettent en cause le gouvernement », *Le Monde*, 18 mai 1973. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/41xWKPP>.

¹⁰² Colin R., *Sénégal notre pirogue...*, *op. cit.*, pp. 324-335.

¹⁰³ Biarnès Pierre, « La Cour suprême refuse la légalisation du "Rassemblement national démocratique" », *Le Monde*, 10 janvier 1978. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://bit.ly/3KJCx2q>.

¹⁰⁴ « Agir ensemble » en wolof.

¹⁰⁵ « La lutte » en wolof.

¹⁰⁶ Eugénie Aw, militante d'*And Jéf*, née en 1952 et décédée en 2022, entretien réalisé le 24 novembre 2020, Dakar (Sénégal). Voir : Bobin Florian et Sylla Maky Madiba (2023), « "Surtout qu'elle ne meure pas". Du fleuve Sénégal au cap de Bonne-Espérance, les combats d'une militante, féministe et journaliste panafricaine (années 1970-1990). Entretien avec Eugénie Rokhaya Aw », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, En ligne, consulté le 1^{er} juillet 2023. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/entAw>.

¹⁰⁷ « Manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles politiques graves, à jeter le discrédit sur les institutions politiques ou leur fonctionnement, à enfreindre les lois du pays ».

¹⁰⁸ Henri Leclerc, avocat, né en 1934, entretien réalisé le 9 septembre 2021, Paris (France).

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal jouit, à l'international, d'une image de « vitrine démocratique », très tôt façonnée par le président Senghor lui-même et consolidée par le multipartisme intégral instauré dans les années 1980 et les deux alternances partisanes de 2000 et 2012. Cela étant dit, la répression politique demeure un fil rouge de ces années de construction d'un État autoritaire.

Afin de consolider son autorité, l'UPS au pouvoir s'assure de tabler sur une double stratégie : le renforcement de l'exécutif par des mécanismes institutionnels d'une part, l'affaiblissement de l'opposition par des mesures et pratiques coercitives d'autre part.

En effet, Senghor favorise rapidement l'option d'un régime présidentiel fort, consacré par une nouvelle Constitution conférant au chef de l'État les pleins pouvoirs en 1963, qu'il déploie lors de l'élection présidentielle de la même année dont il est le seul candidat reconnu. Dès les premières années, les autorités statuent sur l'illégalité de la majorité des partis d'opposition (PAI en 1960, BMS en 1963, FNS en 1964) jusqu'à son incorporation du PRA-S en 1966, scellant l'hégémonie de l'État-parti. La mise en place du Tribunal spécial de Dakar en 1963 et l'adoption du Code pénal de 1965 sont autant de cadres renforçant les prérogatives du pouvoir judiciaire arrimé à l'exécutif. De la même manière, l'infrastructure du multipartisme limité (à trois partis en 1976, puis à quatre à partir de 1978) est définie et encadrée par le président Senghor afin de diviser l'opposition entre ses composantes « légales » et « illégales » (toujours tapies dans la clandestinité).

Dans le même temps, le pouvoir s'assure de préserver son autorité par le musellement pratique des différentes entités sociales s'érigeant en obstacles politiques au régime (dirigeants/militants de partis d'opposition, lycéens/étudiants engagés, etc.) ou en freins à la construction nationale (« encombrements humains », paysans insolubles, etc.). Cela se décline par l'intimidation psychologique, des campagnes de déguerpissement, l'internement d'étudiants sénégalais et l'expulsion d'étudiants africains non sénégalais engagés en « Mai 68 », l'enrôlement forcé dans l'armée, l'usage létal de la force lors de manifestations, le développement de la torture physique en prison et la mort en détention d'Omar Blondin Diop en 1973.

Aujourd'hui, l'imaginaire politique au Sénégal continue d'être imprégné de l'héritage senghorien¹⁰⁹. Malgré une certaine « désenghorisation¹¹⁰ » sous le régime d'Abdou Diouf, souhaitant se distancer de l'image jugée trop francophile de son prédécesseur, les deux présidents élus depuis la fin du régime socialiste – Abdoulaye Wade et Macky Sall – n'en ont pas pour autant renié la filiation. À l'opposé, de nouvelles générations, notamment les jeunes urbaines, affichent une défiance grandissante vis-à-vis du legs du « poète-président », amplifiant plutôt des figures comme Cheikh Anta Diop, Mamadou Dia ou Omar Blondin Diop¹¹¹.

Une actualité qui interroge sur le poids des mémoires plurielles¹¹² de la répression post-indépendance dans le Sénégal contemporain. Loin d'être épuisés, de nombreux axes de recherches critiques sur la période – sur la répression des manifestations postélectorales du 1^{er} décembre 1963, les dessous de la torture ou encore les rouages de la clandestinité – restent encore à approfondir.

Florian Bobin
Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)

Bibliographie

BATHILY Abdoulaye (1992), *Mai 1968 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie*, Paris, Chaka [rééd. 2018, L'Harmattan].

BATHILY Abdoulaye (2022), *Passion de liberté*, Paris, Présence africaine.

BIANCHINI Pascal (2016), « Les paradoxes du Parti africain de l'indépendance (PAI) au Sénégal autour de la décennie 1960 », Colloque *Socialism in Africa*, Paris.

¹⁰⁹ Bianchini P., « 1968 au Sénégal », art. cit., pp. 307-329.

¹¹⁰ Smith Étienne (2013), « Senghor voulait qu'on soit tous des Senghor » : Parcours nostalgiques d'une génération de lettrés », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 118(2), pp. 87-100.

¹¹¹ Havarid Jean-François (2013), « Senghor ? Y'en a marre ! L'héritage senghorien au prisme des réécritures générationnelles de la nation sénégalaise », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 118(2), pp. 85-86.

¹¹² Mourre Martin (2015), « Mobiliser le passé au temps de l'indépendance. Le cas du Sénégal, 1958-1980 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 117-118(3-4), pp. 24-30.

- BIANCHINI Pascal (2023), « De l'âge anticolonialiste à l'âge anti-impérialiste. Le rôle charnière de l'Union générale des étudiants ouest-africains (UGÉAO) à Dakar (1956-1964) », in I. DIALLO, I. THIOUB, A.I. NDIAYE et N. BENGHA (dir.), *Comprendre le Sénégal et l'Afrique d'aujourd'hui. Mélanges offerts à Momar-Coumba Diop*, Paris/Dakar, Karthala/Crepos, pp. 497-517.
- BIANCHINI Pascal (2019), « The 1968 years: revolutionary politics in Senegal », *Review of African Political Economy*, 46(160), pp. 184-203.
- BIANCHINI Pascal (2021), « 1968 au Sénégal : un héritage politique en perspective », *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 55(2), pp. 307-329.
- BLUM Françoise (2012), « Sénégal 1968 : révolte étudiante et grève générale », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 59(2), pp. 144-177.
- BOBIN Florian (2022), « Omar Blondin Diop : un artiste et militant ouest-africain en mouvement », in M.L. MANGA (dir.), *Mobilités en Afrique de l'Ouest : Peuplement, territoires et intégration régionale*, Paris/Dakar, Hermann-Kala, pp. 121-142. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : https://www.researchgate.net/publication/364637780_Omar_Blondin_Diop_un_artiste_et_militant_ouest-africain_en_mouvement.
- BOBIN Florian et SYLLA Maky Madiba (2023), « “Surtout qu'elle ne meure pas”. Du fleuve Sénégal au cap de Bonne-Espérance, les combats d'une militante, féministe et journaliste panafricaine (années 1970-1990). Entretien avec Eugénie Rokhaya Aw », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, En ligne, consulté le 1^{er} juillet 2023. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/entAw>.
- CAMARA Ousmane (2010), *Mémoires d'un juge africain. Itinéraire d'un homme libre*, Paris, Karthala.
- CAMARA Sadio (2013), *L'épopée du Parti Africain de l'Indépendance (P.A.I.) au Sénégal (1957-1980)*, Paris, L'Harmattan.
- CISSOKO Sékéné Mody (2005), *Un combat pour l'unité de l'Afrique de l'Ouest, la Fédération du Mali (1959-1960)*, Dakar, Nouvelles Éditions africaines.
- COLIN Roland (2007), *Sénégal notre pirogue : au soleil de la liberté. Journal de bord 1955-1980*, Paris, Présence africaine.
- COLIN Roland, PERROT Thomas et SMITH Étienne (2010), « “Alors, tu ne m'embrasses plus Léopold ?” : Mamadou Dia et Léopold S. Senghor », *Afrique contemporaine*, 233(1), pp. 111-132.
- COLLIGNON René (1984), « La lutte des pouvoirs publics contre les “encombrements humains” à Dakar », *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 18(3), pp. 573-582.
- COULIBALY Abdoulatif (1999), *Le Sénégal à l'épreuve de la démocratie*, Paris, L'Harmattan.
- DANFAKHA Bécaye (2012), « Le vécu de la torture subie par les militants PAI et d'autres sénégalais », in Comité national préparatoire (CNP) pour la commémoration du 50^e anniversaire du Parti africain de l'indépendance (PAI) (dir.), *Réalité du Manifeste du PAI au XXI^e siècle*, Dakar, Presses universitaires de Dakar, pp. 187-193.
- DE BENOIST Joseph-Roger de (1998), *Léopold Sédar Senghor*, Paris, Beauchesne.
- DIA Mamadou (2002), *Afrique. Le prix de la liberté*, Paris, L'Harmattan.
- DIALLO El Hadji Samba Amadou (2022), *Sciences et confréries soufies au Sénégal. Approches nouvelles de la violence et de la démocratie*, Leyde, Brill.
- DIOP Majhemout (2007), *Mémoires de luttes, textes pour servir à l'histoire du Parti africain de l'indépendance*, Paris, Présence africaine.
- DRAMÉ Patrick (2009), « Le Palais, la rue et l'université en Mai 68 au Sénégal », in P. DRAMÉ et J. LAMARRE (dir.), *1968 : Sociétés en crise : une perspective globale/Societies in Crisis: a Global Perspective*, Laval, Presses de l'Université de Laval, pp. 81-100.
- DJIGO Djeydi (2021), *Omar Blondin Diop, un révolté*, Sol Invictus 80'.
- ELGAS (2021), *Fadilou Diop, Un Juste*, Dakar, Vives voix.

- FAYE Ousseynou et THIOUB Ibrahima (2003), « Les marginaux et l'État à Dakar », *Le Mouvement Social*, 204(3), pp. 93-108.
- GUEYE Omar (2014), *Mai 1968 au Sénégal, Senghor face au mouvement syndical*, thèse, Université d'Amsterdam.
- GUEYE Omar (2017), *Mai 1968 au Sénégal. Senghor face aux étudiants et au mouvement syndical*, Paris, Karthala.
- HAVARD Jean-François (2013), « Senghor ? Y'en a marre ! L'héritage senghorien au prisme des réécritures générationnelles de la nation sénégalaise », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 118(2), pp. 75-86.
- HENDRICKSON Burleigh (2017), « From the Archives to the Streets, Listening to the Global 1960s in the Former French Empire », *French Historical Studies*, 40(2), pp. 319-342.
- HESSELING Gerti (1985), *Histoire politique du Sénégal. Institutions, droit et société*, Paris, Karthala.
- KATSAKIORIS Constantin (2021), « Des cadres pour une Afrique socialiste. L'Université Patrice Lumumba et la formation des étudiants africains (1960-1991) », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, Varias. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/variakatsakioris>.
- LISSETTE Gabriel (1983), *Le Combat du Rassemblement démocratique africain pour la décolonisation pacifique de l'Afrique noire*, Paris, Présence africaine.
- MEESSEN Vincent (2018), *Livre noir*, non publié.
- MENDY Marcel (2006), *La violence politique au Sénégal de 1960 à 2003*, Dakar, Tabala.
- MOURRE Martin (2015), « Mobiliser le passé au temps de l'indépendance. Le cas du Sénégal, 1958-1980 », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 117-118(3-4), pp. 24-30.
- NDIAYE Falilou, PRINZ Manfred et TINE Alioune (dir.) (1990), *Visages publics du Sénégal : 10 personnalités politiques parlent*, Paris, L'Harmattan.
- N'DIAYE LECLERC Amina (2021), *Valdiodio N'diaye, un procès pour l'Histoire*, Africa Productions 86'.
- NDIAYE Moustapha Amadou (1979), *Des « fléaux sociaux » aux « encombrements humains » : essai d'approche de l'évolution de la sensibilité aux questions sociales à travers la presse quotidienne sénégalaise de 1960 à 1975*, mémoire, Université de Dakar. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <http://bibnum.ucad.sn/viewer.php?c=mmoires&d=lides%5f510>.
- NIANG Bocar et SCALLON-CHOUINARD Pascal (2016), « “Mai 68” au Sénégal et les médias : une mémoire en questions », *Le Temps des médias*, 26(1), pp. 163-180. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://doi.org/10.3917/tdm.026.0163>.
- NIANG Moctar Fofana (2019), *Parti Africain de l'Indépendance (P.A.I.). Évènements et acteurs sur la route de la décolonisation*, Dakar, Njelbeen.
- O'BRIEN Donal Cruise, DIOP Momar-Coumba et DIOUF Mamadou (dir.) (2003), *La construction de l'État au Sénégal*, Paris, Karthala.
- O'BRIEN Donal Cruise O'Brien (1967), « Political opposition in Senegal: 1960-67 », *Government and Opposition*, 2(4), Cambridge, Cambridge University Press, pp. 557-566.
- PORTELLI Alessandro (1991), « What makes oral history different », in *The Death of Luigi Trastulli and Other Stories: Form and Meaning in Oral History*, New York, State University of New York Press, pp. 48-58.
- RILLON Ophélie (2012), « Ces femmes que je ne saurais voir. Les dimensions sexuées de l'enquête de terrain en histoire », *Hypothèses*, 15(1), pp. 41-51.
- ROCHE Christian (2017), *Léopold Sédar Senghor, Le président humaniste*, Paris, L'Harmattan.
- SECK Assane (2005), *Sénégal, émergence d'une démocratie moderne, 1945-2005*, Paris, Karthala.

- SECTION FRANÇAISE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (dir.), « Léopold Sédar Senghor : la pensée et l'action politique », Colloque organisé le 26 juin 2006, Paris, Assemblée nationale française. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : https://www.assemblee-nationale.fr/international/colloque_senghor.pdf.
- SMITH Étienne (2013), « “Senghor voulait qu'on soit tous des Senghor” : Parcours nostalgiques d'une génération de lettrés », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 118(2), pp. 87-100.
- SOW Mouhamadou Moustapha (2021), « Crise politique et discours médiatiques au Sénégal : Le traitement informationnel des événements de décembre 1962 à Dakar », *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 1, pp. 119-142. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://oap.unige.ch/journals/rhca/article/view/01.sow>.
- STORA Benjamin (2000), « Les enjeux et les difficultés d'écriture de l'histoire immédiate au Maghreb », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, 75, pp. 69-76.
- THIOUB Ibrahima (1992), « Le mouvement étudiant de Dakar et la vie politique sénégalaise : la marche vers la crise de mai-juin 1968 », in H. D'ALMEIDA-TOPOR, C. COQUERY-VIDROVITCH, O. GOERG et F. GUI-TART (dir.), *Les jeunes en Afrique*, Paris, L'Harmattan, vol. 2, pp. 267-281.
- TIQUET Romain (2016), « Service civique et développement au Sénégal. Une utopie au cœur des relations entre armée et pouvoir politique (1960-1968) », *Afrique contemporaine*, 260(4), pp. 45-59.
- TIQUET Romain (2019), « Le renouveau de la “mission civilisatrice” ? Développement et mobilisation de la main-d'œuvre au Sénégal (années 1960) », *Relations internationales*, 177, pp. 73-84.
- TIQUET Romain (2022), « Développement socialiste et mise au travail rural : les politiques d'investissement humain dans le Sénégal de Senghor et Dia », in F. BLUM *et al.* (dir.), *Socialismes en Afrique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme. En ligne, consulté le 15 avril 2023. URL : <https://books.openedition.org/editionsmsmh/51430>.